

Bulletin d'adhésion à l'AFMA - Année 2024

internet

NOM:
Prénom :
Organisme représenté :
Site internet :
Adresse complète:
-/
Tél.:
Courriel Mail:
☐ Je souhaite adhérer à l'AFMA
☐ Je suis déjà adhérent à l'AFMA et je souhaite régler ma cotisation pour l'année 2024
En tant que :
☐ Membre individuel : 35 €
☐ Membre institutionnel ou collectif : 65 €
☐ Cotisation groupée pour les fédérations départementales (65€ + 20€ par adhérent).
☐ Etudiant (avec copie de justificatif): 15 €
☐ Membre bienfaiteur : 200 € Le montant des cotisations et des dons est déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans la proportion de 66% et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Règlement d'un montant total de euros ☐ Par chèque bancaire, à l'ordre de l'AFMA.
☐ Par mandat administratif
☐ Par virement sur le compte bancaire de l'AFMA
Modalités : Merci de faire apparaître votre nom dans le libellé du virement.
Titulaire du compte : AFMA – Fédération des musées d'agriculture et du patrimoine rural Domiciliation : CR CREDIT AGRICOLE Paris - Saint Charles Code banque : 18206 - Code guichet : 00251 - N° de compte : 25190154001 - Clé RIB : 82 IBAN FR 76 1820 6002 5125 1901 5400 182 BIC : AGRIFRPP882 □ Je souhaite recevoir une facture avant paiement □ Je souhaite recevoir un reçu acquitté
☐ Je souhaite recevoir un reçu fiscal CERFA au titre des cotisations et dons à un Organisme d'Intérêt Général.
Date et signature :

<u>A retourner ou en photocopie à AFMA - 15 rue de la Convention - FR 75015 Paris ou par mél : contact@afma.asso.fr</u>